



Questions d'Éduc.

Collection Dossiers UNSA Éducation
www.unsa-education.com

N° 013 Mai 2014



Devenir citoyen

La **fédération UNSA** des **métiers de l'Éducation**, de la **Recherche** et de la **Culture**

UNSA
éducation
Plus forts ensemble!

Sommaire

3 Une éducation permanente des citoyens



4 L'enfant, citoyen de demain ?



5 Éducation populaire : éducation du citoyen

6 et 7 Au nom de tous les siens ?

8 et 9 Tous ensemble, tous...



10 et 11 Éduquer à l'égalité pour éduquer à la citoyenneté



12 Et si on jouait coopératif

13 Des jeux numériques pour gérer une ville, apprendre la citoyenneté

14 L'absence d'une éducation politique

15 Pour aller plus loin



Ont participé à ce numéro

Laurent ESCURE

Secrétaire général - UNSA Éducation

Fabrice COQUELIN

Directeur Publication - UNSA Éducation

Denis ADAM

Secrétaire national - Secteur Éducatif

Secteur Éducation

Pour la rédaction

Secteur Communication

Pour la réalisation

Photographies

Photopin - frlickr - Maison de Courcelles

Nos Partenaires



2

Questions d'Éduc.

N°013 Mai 2014



Une éducation permanente des citoyens

Ê

tre citoyen, comme nous l'avons abordé dans le numéro 10 de « Questions de Société » paru début mai, ne relève pas d'une formule magique. Le titre, pour qu'il devienne réalité, doit être accompagné. Un citoyen actif est forcément un citoyen formé et éduqué.

Cette conviction qu'ont développée les promoteurs de l'École publique, les bâtisseurs de la République et les inventeurs de l'éducation populaire, implique non seulement que **l'enfance soit une période de construction de la démarche citoyenne** mais, qu'au-delà de cette initiation première, **des mécanismes d'Éducation permanente permettent à chacun d'exercer, en toute connaissance de cause, ses capacités de citoyen.**

Or, aujourd'hui, les enfants semblent seulement concernés par une éducation que l'on appelle souvent « civique ». De l'apprentissage d'un mandat de représentation à la participation à des actions de transformation, **cette formation citoyenne, qu'elle soit effective dans l'École ou en dehors, passe à la fois par des comportements et par des contenus** auxquels contribuent des stages, des enseignements, des médias dont les outils numériques...

Les adultes, quant à eux, sont souvent considérés comme naturellement citoyens une fois qu'ils ont atteint leur majorité et, donc, l'âge légal pour être électeurs et éligibles. **S'ils le sont en droit, le sont-ils réellement dans leur capacité à décider et à agir ?**

Libre arbitre et esprit critique sont les capacités que tout citoyen doit savoir mobiliser afin de pouvoir, à partir d'un contenu qu'il sait comprendre, **faire ses choix librement et en toute connaissance de cause.**

Cette démarche se construit. Ainsi il apparaît qu'au-delà des droits et comportements qui permettent d'être citoyen, **une véritable éducation permanente est indispensable à tous afin de devenir citoyen !**



L'enfant, citoyen de demain ?

Sans voix, comme l'indique l'étymologie du mot, l'enfant ne peut donc être -au sens littéral- un citoyen. Il serait, selon la formule généralement utilisée, un citoyen en devenir. Juridiquement incapable, l'enfant reste un être inachevé à éduquer, à encadrer.

Pour autant Michel Koebel, maître de conférences en sociologie à l'Université de Reims, montre dans ses travaux -à partir des conseils municipaux d'enfants- qu'il existe « **des conceptions fort différentes de la citoyenneté des enfants** ». Ainsi, il met en évidence la différence entre former de « **futurs citoyens** » et faire participer des enfants « **déjà citoyens** ». Ses recherches « **ont pu montrer qu'un souci apparemment identique de promotion de la citoyenneté révèle une opposition très politique entre la promotion de l'exercice de la citoyenneté (au sens « d'exercer » un droit) plutôt fréquente dans les partis de gauche (et particulièrement prononcée chez les écologistes), et l'exercice de citoyenneté (au sens de « s'exercer à » un droit futur), plutôt caractéristique des élus de droite.** »

Il distingue ainsi la « **leçon de civisme** » que prennent les jeunes de leurs aînés et celle qu'ils donnent aux adultes par leurs idées originales et leur engagement.



Enfin il précise qu'« **il existe une troisième tendance, plutôt caractéristique de l'extrême droite française dont les représentants ne reconnaissent à l'enfant ou à l'adolescent aucune capacité d'exercer un quelconque pouvoir, fût-il consultatif** ».

De fait, dès qu'il s'agit de pouvoir considérer l'enfant comme citoyen, **se pose la question de son âge**, accompagnée d'un grand nombre de questions révélatrices pour Michel Koebel d'une « **pensée plus traditionnelle, selon laquelle un âge légal est nécessaire pour pouvoir participer** » : à partir de quel âge un enfant peut-il prendre connaissance ou être conscient de la structure et du fonctionnement des instances de pouvoir local ? À partir de quel âge un enfant peut-il participer au débat démocratique public et sur quel type de questions ? À partir de quel âge est-il capable de se saisir d'enjeux locaux ?

Le chercheur s'interroge « **l'âge est-il un critère valable pour définir de telles capacités ? Je ne le crois pas.** ». Et il précise « **cela nous arrange bien, cela nous rassure d'utiliser l'âge pour définir certains droits et certains devoirs dans nos lois et nos règlements. Toutes nos institutions tendent à nous faire croire qu'il existe des mineurs et des majeurs, des enfants et des adultes. Parler d'adultes et de maturité revient à entériner une incompétence chez les enfants et chez les jeunes. Parler des enfants en tant que futurs citoyens, c'est disqualifier leur capacité actuelle. Parler de « tranche d'âge » ne fait que contribuer à nier la qualité d'être humain et de citoyen dès la naissance.** »

Éducation populaire : éducation du citoyen

Il est traditionnel de chercher des synonymes -pour mieux faire comprendre de quoi il s'agit ou pour remplacer un terme qui semble daté- à l'éducation populaire. On parle alors volontiers d'éducation à la citoyenneté, d'éducation citoyenne, d'éducation du citoyen. Bien qu'aucun de ces termes ne soient des équivalents exacts et malgré leurs différences, il va de soi qu'il existe un lien étroit entre l'éducation populaire et les conditions d'exercice de la citoyenneté.

Historiquement d'abord : les promoteurs de l'éducation populaire, bien que républicains convaincus, ont considéré **que les citoyens ne pouvaient exercer librement leurs droits** et particulièrement le choix de leurs représentants, **s'ils n'étaient pas éduqués.**

Sortir de la dépendance d'un avis imposé du haut des chaires par les prêtres nécessitait de pouvoir se faire sa propre opinion. Et pour cela, il fallait -a minima- savoir lire.

Mais lire ne suffisait pas. **Non seulement il fallait savoir lire, mais il fallait surtout comprendre les enjeux, les conséquences d'un choix, les mécanismes du pouvoir...** Le « *J'accuse* » de Zola, au moment de l'affaire Dreyfus, nécessite ainsi d'être accompagné par la mise en place d'universités

populaires car la compréhension vient de l'échange et du débat...

Cette nécessité demeure aujourd'hui. Certes, l'École a permis au plus grand nombre de savoir lire, écrire, compter... et bien au-delà de connaître et de comprendre de très nombreuses choses. **Pour autant, et plus encore dans un univers numérique qui rend tous les savoirs disponibles, les liens, les sélections et la construction de son opinion nécessitent bien davantage qu'une maîtrise de la lecture.**

Il s'agit, comme hier, de **former le citoyen à pouvoir agir, à prendre des responsabilités et à décider quelle société il veut pour demain.** Cela demande une réflexion individuelle et collective, une aptitude à la construction

et à la confrontation des idées, à la délibération et à la prise de décisions.



Cela s'apprend. Non par des maîtres en citoyenneté qui sauraient ce qu'il faut faire et penser. C'est justement à ces « *gourous* » que s'oppose l'éducation populaire ; mais dans **des démarches de coopération, de coconstruction et de coapprentissage** qui permettent de mettre en évidence les différentes options possibles et de choisir comment agir.

Une telle démarche s'adresse, bien entendu, aux plus jeunes puisqu'ils ont beaucoup à apprendre. Mais nul doute qu'elle soit aussi indispensable aux adultes. **Plus qu'une éducation à la citoyenneté qui pourrait être comprise comme une formation à devenir citoyen, il s'agit d'une Éducation du citoyen, une formation permanente pour l'accompagner dans l'exercice de ses droits.**

Au nom de tous les siens ?

Notre système de démocratie représentative s'applique également aux enfants et aux jeunes. Ils sont ainsi appelés à représenter leurs camarades dans des instances de décision, en particulier au sein des établissements scolaires. Véritable exercice de leur citoyenneté ou apprentissage pour de futures responsabilités en dimensions réelles ? Actions collectives ou bénéfiques individuels ? Des questions se posent sur ces démarches d'implication au nom de ses semblables.

Dans les établissements scolaires

Au collège et au lycée, deux **délégués des élèves** sont élus dans chaque classe au début de l'année scolaire. Le site de l'Éducation nationale précise qu'« ils sont les porte-paroles de tous les élèves auprès des enseignants et des autres adultes de l'établissement. Ils représentent les élèves de leur classe, sont des médiateurs entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant et parents d'élèves. Les deux délégués participent au conseil de classe, qui, chaque trimestre, se prononce sur la vie de la classe et le déroulement de la scolarité de chaque élève. Au conseil d'administration, des élus parmi les délégués (3 au collège, 4 au lycée) rapportent les avis et les propositions des autres élèves sur le fonctionnement de l'établissement. Dans les lycées, tous les délégués des élèves se réunissent au moins deux fois par an dans le cadre de l'assemblée générale des délégués des élèves. Cette assemblée consultative permet d'informer les délégués et d'organiser des échanges entre eux. »



Au lycée, il existe également un **conseil de la vie lycéenne (CVL)**. « Lieu privilégié d'échanges entre lycéens et adultes », il « émet des propositions sur la vie quotidienne de l'établissement. Les délégués y expriment les idées, les attentes et les préoccupations de tous les élèves. »

Le CVL est composé de 10 élus lycéens, de 10 élus des personnels du lycée et de parents d'élèves.

Le chef d'établissement préside le CVL. Le vice-président est un élève élu, désigné pour l'année scolaire.

Les lycéens élus peuvent faire des **propositions sur tous les sujets de la vie quotidienne**.

Le CVL donne un avis sur :

- les grands principes de l'organisation des études,
- l'accompagnement personnalisé,
- l'organisation du temps scolaire,
- l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les questions de restauration et d'internat,
- l'information sur l'orientation,
- l'organisation d'activités sportives, culturelles et périscolaires,
- les échanges linguistiques,
- la santé, l'hygiène et la sécurité, etc.

Dans chaque académie, il existe également un **conseil académique de la vie lycéenne** (CAVL). Il compte 20 élus lycéens issus des CVL. Il est présidé par le recteur. Il formule des avis sur la vie dans les lycées de l'académie et sur le travail scolaire.

Au niveau national : le **conseil national de la vie lycéenne** (CNVL) compte 33 élus lycéens issus des CAVL. Présidé par le ministre de l'Éducation nationale, il est informé des grandes orientations de la politique éducative et donne son avis sur les questions relatives au travail scolaire, la vie matérielle, sociale, sportive et culturelle dans les lycées.

(Source : <http://www.education.gouv.fr/cid52685/les-representants-des-eleves-au-college-et-au-lycee.html>)

Parmi les difficultés que rencontrent les délégués-élèves, il y a la double ambiguïté de n'être pas toujours reconnus et entendus des adultes qui demeurent les décideurs et de ne pas avoir forcément la confiance de ses pairs. L'accompagnement et la formation sont des leviers indispensables pour qu'ils puissent réellement jouer leur rôle de représentants et de médiateurs.

Il existe un site <http://www.lesdelegues.net> portail des délégués de classe, qui est un espace d'informations, de conseils

et d'échanges pour tous les acteurs de la **citoyenneté** à l'École et avant tout un espace d'expression pour tous.

En dehors de l'École

De nombreuses communes, quelques conseils généraux et conseils régionaux, ont mis en place des **conseils d'enfants ou de jeunes**. Ce sont des instances consultatives, placées auprès des élus adultes pour faire des propositions et donner leur avis sur les décisions qui les concernent directement dans leurs lieux de vie.

L'ANACEJ, Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, la présente ainsi : « *Les dispositifs de participation à la vie locale pour les enfants et les jeunes, tels que les conseils, sont toujours plus nombreux. Ils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et représentent une chance pour la collectivité toute entière* ».

Elle précise que les conseils « *créés librement par les collectivités locales : communes, départements, régions et intercommunalités, (...) permettent l'amélioration du territoire par les propositions et les actions*

des jeunes et la coconstruction des politiques publiques territoriales avec les jeunes qui s'exercent à la citoyenneté et participent au développement de la démocratie locale. »

Selon l'ANACEJ, les conseils étaient 200 en 1990, « *quand la France ratifie la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée l'année précédente par l'Assemblée générale des Nations Unies. Deux ans plus tard, en 1992, leur nombre a doublé. Aujourd'hui, ils sont plus de 2 500.* »

Ici encore s'opposent deux conceptions :

- **une première qui oriente les conseils vers la réalisation de projets concrets en y voyant des vertus pédagogiques.** Il s'agit d'un apprentissage, une initiation, comme le moment fort de l'élection. Plus prosaïquement, cela sert aussi à conserver la motivation des enfants qui, sans cela, déclinerait très vite...

- **Une seconde, selon laquelle le projet sert à impliquer les enfants dans les processus de décision et doit résoudre des problèmes réels dans la commune.**

Mais, comme le constate Michel Koebel : « **Ces conseils sont-ils le signe de la promotion d'une nouvelle citoyenneté politique avant la majorité légale ?**

Assistons-nous à un changement de mentalité de la part de certains élus ? Au-delà des discours, rares sont les promoteurs de conseils d'enfants qui considèrent les enfants comme de véritables et authentiques citoyens.

La plupart considère surtout qu'ils sont finalement là pour apprendre » et donc bénéficie essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, aux seuls enfants et jeunes qui en font partie.

Tous ensemble, tous...

À côté des instances représentatives dans lesquelles des enfants et des jeunes sont invités à être élus et à siéger, il existe d'autres formes de participations citoyennes proposées aux plus jeunes. Vous trouverez, ci-après, quelques exemples de démarches collectives et citoyennes.

Des " cafés politiques " pour les jeunes d'Évry

Partant du constat que les jeunes ne sont pas suffisamment impliqués dans la vie politique et dans l'esprit d'accueillir un public très mixte (étudiants, jeunes en recherche d'emplois, lycéens... débattant ensemble), le Conseil de Jeunes d'Évry a créé « *les cafés politiques* » : **espaces d'échanges et de réflexion et accessibles à tous les jeunes**. Ouverts à tous, ces événements sont organisés par la commission politique du Conseil de Jeunes qui est à l'origine du projet, choisit les thématiques, recherche les intervenants et anime les débats.

Après « *Les études... ça marche encore ?* » et « *L'avenir des jeunes est-il à l'étranger ?* », le dernier rendez-vous en date (vendredi 9 mai) était consacré, élections européennes obligent, à la place des jeunes en Europe.

L'ANACEJ propose sur son site une présentation détaillée de ce projet :

<http://anacej.asso.fr/2014/05/07/a-valider-les-cafes-politiques-devry/>

La pédagogie de la liberté à la maison de Courcelles

C'est un projet qui débute au cours des années 80, avec une **volonté de rompre avec le modèle traditionnel des colonies de vacances**. Ici, ce n'est plus l'adulte qui décide pour l'enfant d'une organisation, mais **l'adulte s'organise pour que l'enfant décide** de ce qu'il fait, tant **sur le fond** (choix de l'activité ou d'un moment de la vie quotidienne...) que **sur la forme** (le moment, le choix des pairs...). Il s'agit de permettre aux enfants de vivre leurs vacances à leur rythme et entourés des personnes qu'ils souhaitent. **Ainsi se développent leur autonomie mais aussi le respect des autres**, dans un collectif découlant naturellement du cadre proposé et non imposé par l'adulte. Se développe aussi le sens des responsabilités car chaque fois que l'enfant décide de quelque chose, il en accepte en même temps

les contraintes et les avantages ; c'est cette succession d'expériences qui lui permet simplement de grandir. **Ce projet, centré sur l'enfant et l'expérience de la liberté, s'accompagne d'une autre expérience tout aussi fondamentale : celle de la prise de décisions pour soi dans un contexte collectif. Aujourd'hui, cette expérience est également proposée à des groupes d'adolescents.**

La maison de Courcelles a fait l'objet d'une étude consultable dans le Cahier de l'action n°15 de l'INJEP, « Enfants à la colo : Courcelles, une pédagogie de la liberté », sous la direction de JM Bataille (sept. 2007).



La pédagogie coopérative à l'École

Dans son ouvrage « *Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école* » (Paris, ESF éditeur, collection pédagogies, 2009), Sylvain Connac montre, comme l'analyse Richard Étienne, (professeur de sciences de l'éducation à l'université Montpellier III) pour les **Cahiers pédagogiques** <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Apprendre-avec-les-pedagogies-cooperatives-Demarches-et-outils-pour-l-ecole>), que *de nouvelles institutions comme la « discussion à visée philosophique » ou la prévention des violences par les « messages clairs » ou par les « enfants médiateurs » établissent que la coopération n'est pas un corps de doctrine figé. Au contraire, elle*

cherche et réussit à répondre aux défis contemporains de la crise de sens de l'école ». Il ne s'agit pas de décrire de manière angélique les outils des pédagogies Freinet et institutionnelle. En effet, l'auteur insiste sur le fait qu'il s'agit d'outils et de techniques et qu'elles ne prennent sens que par l'intention, la visée de l'enseignant ou des enseignants de **permettre aux élèves de devenir les acteurs principaux des apprentissages.** Le choix se fait donc davantage dans la **personnalisation que dans l'individualisation, c'est-à-dire dans une démarche où l'autonomie est combinée avec des situations en interactions**

ou en interrelations. L'École devient alors un lieu d'apprentissage social conjugué avec un travail sur projet personnel. Une manière d'appréhender et de construire sa citoyenneté individuelle et collective.



Morale laïque et citoyenne

Bien davantage qu'un enseignement théorique, même si elle nécessite des contenus, **l'éducation à la morale laïque se doit d'être un espace de réalisation de projets, de débats et de construction.**

C'est dans ce sens qu'elle ne peut être confiée à un seul enseignant, mais doit concerner tous les personnels éducatifs (Conseillers principaux d'éducation, personnels administratifs, de direction, d'inspection, sociaux et de santé) et s'appuyer sur des apports extérieurs (associations, collectivités...).



Elle interroge également la manière dont les élèves peuvent eux-mêmes être collectivement associés davantage à la vie des établissements scolaires et à l'origine d'initiatives améliorant les conditions de fonctionnement et d'études.

Il est encore trop tôt pour réaliser un bilan de ce que ce nouvel enseignement peut produire. Il sera à mener dans la durée. D'ores et déjà « *Questions d'Éduc* » n° 8 avait proposé des pistes de réalisation et des exemples de démarches qui l'anticipaient et concourent à une éducation à la citoyenneté de tous au-delà des seules instances représentatives.

Éduquer à l'égalité pour éduquer à la citoyenneté

L'égalité femmes-hommes, corollaire de l'égalité des chances, est un aspect à part entière de l'éducation à la citoyenneté. Pendant longtemps, le regard porté à l'école sur les garçons et les filles s'est limité à une éducation à la sexualité. Cette éducation, basée essentiellement sur les différences physiologiques, était principalement axée sur la santé. Puis, peu à peu, la prise de conscience du rôle et de la place inégaux de l'une et de l'autre au sein de la société a mis en exergue le besoin d'une éducation à l'égalité, aux valeurs de respect de l'autre sexe et au refus des préjugés et des stéréotypes. Cette éducation, nécessairement transversale, devient peu à peu une réalité grâce entre autre, à la mise en place de différents programmes, tels que les ABCD de l'égalité.

Devenir un citoyen-une citoyenne respectueux (se) de l'autre

Le socle commun de connaissances et de compétences identifie précisément le respect de l'autre sexe et le refus des préjugés et des stéréotypes parmi les compétences sociales et civiques que tout élève doit acquérir.

La mission du système éducatif est de faire réussir chacun et chacune, de la maternelle à l'Enseignement supérieur. Cette réussite implique aussi que les valeurs d'égalité et de respect, garantes de la formation d'une citoyenneté aboutie, soient transmises dès le plus jeune âge. Depuis 1989, « les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'Enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes

et les femmes, notamment en matière d'orientation. [...] Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. [...] Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité.» (Article L. 121-1 du Code de l'éducation).

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 rappelle comment le système éducatif peut s'engager pour permettre :

● l'acquisition et la transmission

d'une culture de l'égalité entre les sexes ;

● le renforcement de l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ;
● l'engagement pour une plus grande mixité des filières de formation à tous les niveaux d'études. (1)

Par ailleurs, partant du principe que « les stéréotypes entre les filles et les garçons contribuent à freiner la marche vers l'égalité hommes-femmes », le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a publié un rapport rendu public le 15 janvier 2014 : « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons ».

(1) http://cache.media.education.gouv.fr/file/02_Fevrier/17/0/2013_convention_egalite_FG_241170.pdf

30 propositions sont apportées s'articulant autour de 5 chapitres :

- socialisation des jeunes enfants ;
- orientation scolaire et métiers ;
- inégalités et discriminations filles-garçons dans les outils pédagogiques, les pratiques éducatives et la socialisation scolaire ;
- inégalités et différences filles-garçons dans les pratiques sportives et culturelles des enfants et des adolescents ;
- la santé des jeunes au féminin et au masculin.(2)



(2) http://www.strategie.gouv.fr/blog/wp-content/uploads/2014/01/CGSP_Stereotypes_filles_garcons_web.pdf

Les ABCD de l'égalité pour aider à la prise de conscience des préjugés, dans et hors la classe, et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes



Agir dès l'école primaire pour lutter contre la formation des inégalités filles-garçons, dès le plus jeune âge : tel est l'objectif du dispositif « ABCD de l'égalité » mis en place conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Droits des femmes et expérimenté dans dix académies volontaires (plus de 600 classes) : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, la Corse, la Guadeloupe, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Rouen et Toulouse.

Le programme « ABCD de l'égalité » a un double objectif :

- aider les enseignants de primaire à prendre conscience de la force des préjugés et stéréotypes sexistes, y compris dans leurs propres attitudes implicites, savoir repérer et analyser des situations scolaires productrices d'inégalités entre les filles et les garçons et en tenir compte dans leurs pratiques pédagogiques ;
- sensibiliser les élèves à l'égalité entre filles et garçons et expliquer aux enseignants comment les stéréotypes se construisent chez les enfants, afin de permettre l'orientation et la réussite scolaire de tous les élèves dans les différentes filières.

Il consiste en un ensemble d'outils pédagogiques destinés aux enseignants. Il s'agit notamment de :

- fiches illustrées, rattachées à différentes matières du programme de primaire (littérature pour la jeunesse, histoire des arts, etc.), utilisables dans le cadre d'une séquence d'enseignement,
- grilles d'observation des relations entre les élèves dans la classe et dans la cour de récréation.

Ce dispositif doit être évalué tout au long de sa mise en œuvre, afin de tenir compte des résultats pour la rentrée 2014.

Et si on jouait coopératif...

L' approche traditionnelle des jeux est d'opposer joueurs ou équipes de joueurs dans un parcours, au bout duquel sera désigné le vainqueur. Pour ce faire, non seulement il faut se montrer le plus rapide et répondre le plus justement aux questions ou énigmes, mais en plus, il convient souvent aussi d'être le plus malin, c'est-à-dire celui qui saura ralentir l'avancée ou la réussite de ses adversaires. C'est ce que l'on nomme généralement des jeux d'opposition.

Envisager une approche de la citoyenneté grâce au jeu peut-elle se satisfaire de cette démarche ? Difficile, même en opposant des équipes, de concevoir les citoyens comme des habitants en opposition, préoccupés uniquement par leurs gains et cherchant à bloquer la progression des autres, considérés comme des concurrents.

Il existe une autre manière de jouer, sans rien perdre de l'intérêt ludique, ni même du plaisir de gagner qui ne se construit pas sur l'opposition, mais au contraire sur la complémentarité des joueurs : le jeu coopératif.

Seul ou en équipe, il ne s'agit plus d'être des adversaires, concurrents dans une même quête pour laquelle il ne peut y avoir qu'un seul vainqueur. Cette fois, il convient d'être des partenaires qui s'entraident à réaliser une mission qu'il faudra réussir ensemble.

Même s'ils sont bien moins nombreux que les jeux d'opposition, il existe plusieurs jeux de plateau coopératifs s'adressant des plus jeunes enfants aux familles et aux adultes. L'électronique a également permis de développer ce concept en introduisant un opposant extérieur, un ennemi commun, un danger partagé, une course contre la montre... Enfin, bien entendu, le numérique ouvre de nombreuses possibilités au jeu coopératif (ou collaboratif) permettant d'agir de manière complémentaire, y compris à distance et donc d'apporter d'autres approches, d'autres expertises, d'autres stratégies au service de tous. L'initiation ludique à la citoyenneté passe certes par des connaissances, mais aussi par des attitudes.

Le jeu coopératif est un support qui peut permettre cette double acquisition.

On imagine ainsi facilement un plateau de jeu représentant son quartier, son village, sa ville, un pays avec ses institutions et ses lieux publics. Une mission pour apprendre à gérer, répondre à une crise, envisager un développement, solutionner un problème... Il faudra alors apprendre de quelles ressources on dispose, à quoi servent telles ou telles institutions, quels sont les pouvoirs des citoyens et de leurs élus... Mais il faudra aussi se demander comment agir, se concerter pour prendre des décisions, intégrer les démarches de chacun, envisager l'intérêt collectif et les enjeux individuels...

De nombreuses associations ou collectifs ont inventé et réalisé leur propre jeu d'éveil à la citoyenneté... Certains sont en ligne, d'autres en vente... Tous sont une bonne approche de l'exercice virtuel de l'action des citoyens, qu'il suffit ensuite de transposer dans la vie réelle... Mais ceci est une autre histoire !



Des jeux numériques pour gérer une ville, apprendre la citoyenneté ?

Vous êtes dans une démocratie qui tourne mal, vous décidez d'œuvrer pour renverser le dictateur en puissance corrompu et brutal...



Cela se passe à Novistrana, état imaginaire d'Europe de l'Est ; vous allez devoir prendre le pouvoir sur plusieurs villes en tenant compte de leurs particularités -quartiers aisés et plus pauvres- pour gagner le soutien de la population... Évidemment, vous l'avez compris, nous sommes là dans un jeu vidéo. D'autres comme Sim City proposent plutôt de construire et administrer une ville. « *Quel genre d'avenir construirez-vous pour votre ville ? Opterez-vous pour une société utopique et propre, construirez-vous une entreprise tentaculaire pour satisfaire le consumérisme insatiable de vos Sims, ou tendrez-vous vers le ciel en érigeant des mégatours multizones ?* » lit-on dans la présentation de la version du jeu « *Villes de demain* ». **Les jeux de simulation peuvent nous aider à mieux comprendre les enjeux et les mécanismes de la gestion d'une cité**, y compris en adoptant tous les comportements les plus inciviques afin d'en voir les conséquences... Mais **d'autres types de jeux vidéos**, et notamment les fameux MMORPG*, **sont de véritables expériences sociales**. Il faut s'y trouver des partenaires, négocier, mettre en oeuvre des stratégies et gérer sa guilde. **L'espace numérique en lui-même**, via les jeux mais aussi les forums, les réseaux sociaux et les commentaires, est un lieu **d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté**.

Le numérique est également un moyen de se réapproprier, de partager et de faire découvrir son environnement à d'autres. De nombreux projets invitent les jeunes à réaliser des productions numériques en ce sens. Ainsi, à Toulouse, collégiens et lycéens dans le cadre d'un projet** autour des traces de la Première Guerre mondiale, utilisent la réalité augmentée pour partager leurs découvertes. Des QRcodes collés à côté des bâtiments et monuments... permettent aux personnes de passage de découvrir les contenus numériques créés par les élèves.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, ce sont deux classes de 6ème et deux classes de CM2 de Gréasque qui ont élaboré un parcours touristique accessible aux malvoyants dans leur village***. Des contenus multimédias utilisant la géolocalisation sont donc accessibles via une application sur tablette. Vidéos, images, descriptions audios, chansons, poèmes... il a fallu tout créer de toutes pièces en impliquant tout le monde, y compris quelques élèves « dys », et ce en mobilisant de nombreux domaines : histoire, géographie, culture, arts, géologie, botanique, poésie... Ce joli projet s'intitule « *cheminer les yeux fermés* ».

Autre projet auquel chacun peut contribuer en famille, en milieu scolaire ou éducatif : « *la France vue par les écrivains* »****. Il s'agit de relier, à l'aide d'une application, des lieux à des extraits d'œuvres littéraires. Invitations à des balades littéraires : Deauville avec Guillaume Apollinaire, Limoges avec Honoré de Balzac ou Caen avec Georges Simenon... les possibilités sont nombreuses et variées. Les lieux ainsi augmentés sont visibles grâce à la géolocalisation et chacun peut ajouter un extrait d'œuvre à propos d'un lieu qui n'en comporte pas encore.

Utiliser le numérique pour apprivoiser la ville... une expérience à tenter !

*MMORPG : jeu de rôle en ligne massivement multijoueur (en anglais, massively multiplayer online role-playing game)

** Site du projet 14-18 traces dans le Tarn

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/grandeguerre81/>

*** Site du projet « *cheminer les yeux fermés* ».

<http://lc.cx/yeuxfermes>

**** Site de « *la France vue par les écrivains* ».

<http://lafrancevueparlesecrivains.fr/>

L'absence d'une éducation politique

Comme le montre Franck Lepage dans sa conférence gesticulée intitulée « L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu... », la grande absente de notre système d'éducation est une éducation politique.



Non pas une éducation partisane et politicienne qui peut relever de la responsabilité directe des partis politiques et que certains mènent d'ailleurs de manière plus ou moins structurée, mais une éducation « *au politique* », « *à la chose publique* », c'est-à-dire à l'art de gérer, de faire fonctionner, d'orienter nos villes, nos régions, notre pays, notre Europe...

L'École, dans sa neutralité, s'est longtemps protégée d'un tel contenu d'enseignement, lui préférant une morale, souvent normative ou une instruction civique désincarnée, donnant des connaissances sans grands liens avec une réalité concrète pour les élèves. La sanctuarisation des établissements scolaires, en a même fait des lieux souvent en dehors du fonctionnement du reste de la société : les règles, la place, les responsabilités des adultes et des élèves (même lorsqu'ils sont d'ailleurs majeurs) sont très distinctes et l'on ne peut pas dire - même s'il y a progrès et, ici ou là, des expérimentations innovantes, - qu'une véritable démocratie s'applique dans les écoles, collèges ou lycées...

Les structures d'éducation populaire ne jouent, dans ce domaine, pas ou trop peu leur rôle. Là encore, par crainte de tomber dans l'accusation de démarches orientées, par faute de formation des animateurs ou par peur de représailles financières de la part des élus, elles n'osent pas proposer de véritables démarches d'éducation politique.

Combien de Maisons des jeunes et de la culture (MJC) mènent avec des jeunes une analyse du contenu du journal télévisé ? Dans quels foyers socioculturels étudie-t-on le budget municipal et les choix alternatifs de décision qui étaient possibles ?

Apprend-on à prendre la parole en public, à argumenter, à débattre, à négocier ? Propose-t-on dans ces mêmes structures, et dès le plus jeune âge, un véritable fonctionnement démocratique ? Le centre de loisirs est-il un espace d'exercice de citoyenneté pour tous les enfants qui le fréquentent ?

Autant de questions aux réponses trop souvent négatives qui mettent en évidence ce déficit d'éducation politique, pour les enfants et les jeunes, donc pour les adultes de demain...

Il reste encore bien du chemin pour que « *devenir citoyen* » ne soit pas qu'une formule.

Pour aller plus loin

Devenir citoyen, <http://www.devenir-citoyen.fr/> fut le nom d'un site internet éphémère porté par le Scéren dans l'académie de Versailles

Les travaux de Michel Koebel : <http://koebel.pagesperso-orange.fr/>

La conférence gesticulée de Franck Lepage :
<http://www.youtube.com/watch?v=9MCU7ALAq0Q>

Plusieurs revues, documents, expositions ou sites s'adressent directement aux jeunes avec cette thématique, comme :

- Citoyen junior <http://www.citoyen-junior.fr/>
- Le livret du jeune citoyen <https://milan.bayardweb.com/product/GJEU0260/145/1172574>
- « Moi, jeune citoyen », exposition interactive et livret d'accompagnement http://www.ac-creteil.fr/zeprep/violence_livret_animateur.pdf
- Sensibilisation des jeunes à la citoyenneté sur le site <http://www.projets-citoyens.fr/node/1792>

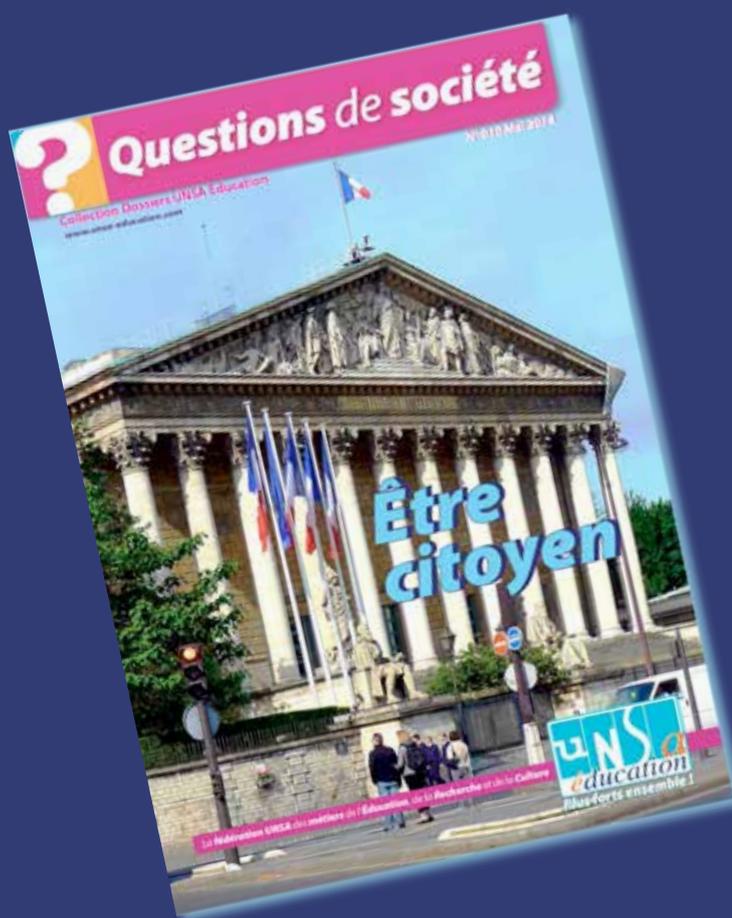
D'autres ouvrages proposent une analyse du thème de la formation du citoyens et particulièrement du jeune citoyen.

- Ainsi le numéro 44 de la revue du CIEP <http://www.ciep.fr/ressources/leleve-futur-citoyen-ndeg-44> s'intéresse à l'élève futur citoyen dans différents pays européens
- Philippe Meirieu en 1998, devant la première université d'été des Céméa, s'interrogeait sur la formation du citoyen à l'École <http://www.cemea.asso.fr/IMG/meirieu0898.pdf>
- En 2007, la revue d'Éducation de Sèvres étudiait l'élève comme futur citoyen <http://ries.revues.org/111>
- Quant à l'Éducation nationale, elle fait un lien entre la vie scolaire et la formation de futurs citoyens <http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/sujet/la-vie-scolaire-et-leducation-a-la-citoyennete/>

Des structures et organismes travaillent à la formation et à la réflexion de la citoyenneté des enfants et des jeunes, parmi elles, bien entendu les associations d'éducation populaire, dont :

- L'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) <http://anacej.asso.fr/>
- Les AROEVEN, dont la première mission est l'éducation à la citoyenneté et qui propose de nombreuses formations de délégués élèves <http://www.aroeven.fr/>

Un syndicat pour moi!



Déjà paru

Mai 2014



La **fédération UNSA**
des **métiers de l'Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**



<http://contact.unsa-education.com/contact.php>

